



# ECHOS DU 17 BIS

EDITO N° 11 - DECEMBRE 2005

COMITE EST

2006 s'annonce avec une météo instable ; trop de signes laissent présager de gros changements, qui toucheront directement les associations.

Nul ne peut ignorer que la masse salariale de la SNCF est en nette diminution, ce qui aura pour conséquence une diminution des sommes versées aux CER d'où, tôt ou tard, une baisse de nos subventions de fonctionnement et de crédits matériels.

La politique du Comité EST est de maintenir le plus longtemps possible le niveau des subventions de ses associations et les activités interrégionales.

Pour ce faire, des changements devront avoir lieu :

- ☞ Manifestations : demande systématique de participation financière aux cheminots, aux non cheminots et aux accompagnants. Pour les facilités de circulations, les demandes ne comportant que des non cheminots seront refusées.
- ☞ Transport des associations lors des manifestations : revoir le taux de remboursement à la baisse . Comme je vous l'ai annoncé lors des diverses commissions techniques régionales, le remboursement du transport est un compte qui ne cesse de croître,
- ☞ Crédit Matériel : le barème par discipline ne devra pas changer, sauf s'il y a diminution de la part des CER, ce qui est déjà le cas pour le CER de Metz - Nancy qui a diminué sa subvention de 5%.

Il est également important de se doter de plusieurs moyens de communication afin de mieux faire connaître l'UAICF aux cheminots. Ainsi, grâce à la commission régionale de communication, le comité Est a fait l'acquisition d'un dérouleur électrique présentant les activités UAICF ainsi que deux banderoles entièrement financées par nos quatre CER que je remercie vivement. Pour compléter ses moyens, le Comité se dotera d'un vidéo projecteur et d'un portable pour effectuer des conférences ainsi que d'un appareil photo numérique.

Afin de mieux vous informer sur les actualités juridiques des associations, L'Echo 17bis comportera systématiquement le « coin juridique ». Le prochain numéro traitera des obligations comptables et des archives. Aussi, un stage sur la responsabilité des dirigeants et la comptabilité sera organisé au cours du premier trimestre 2006. Il sera adressé à tous les Présidents, Secrétaires et Trésoriers.

Pour conclure, nous avons encore de beaux jours devant nous, l'UAICF saura remonter le courant contre vents et marées en partenariat avec les CER.

Attaquons 2006 avec une volonté de réussir, cessons de nous plaindre et soyons positifs !!!

Paul ZAGLIA

Président du Comité EST

**Le conseil d'administration  
du comité Est  
vous souhaite d'excellentes fêtes  
et une bonne année 2006**

*Le secrétariat est fermé du 23 au 30 décembre 2005 inclus*





# LES PROCHAINS EVENEMENTS



## FESTIVAL REGIONAL DE VARIETES 2006

Tous les deux ans, le comité Est organise son festival interrégional de variétés. En 2006, c'est avec l'aide des cheminots roller d'Alsace, qu'il aura lieu.

Le samedi 26 février prochain à Bischheim, vous pourrez voir toutes les associations de variétés de l'Est : Rythmes Etampes Variétés, Arts et Variétés de Paris-Est, le Cercle des Compagnons de l'Illusion, Los Diabladas et les cheminots roller d'Alsace. La section Théâtre de Chalindrey ainsi que l'Harmonie SNCF des Cigognes d'Alsace seront également présentes et apporteront leur touche personnelle à ce spectacle.



Ainsi, de 20h15 à 20h45, on pourra voir les marionnettes de la troupe de Théâtre de Chalindrey dans « le merveilleux monde des couleurs ».

Dés 21h00, les associations de variétés présenteront un spectacle éclatant avec, au programme, de la danse, du chant, de la magie, des parodies musicales clownesques, du patinage artistique...sur roulettes... avec des intermèdes musicaux joués par l'Harmonie.

Un spectacle varié qui réjouira les petits comme les plus grands !!!

Courrez vite les voir le : **Samedi 25 février 2006 à 20h00**  
à la salle des Fêtes de Bischheim  
2a avenue de Périgueux  
67800 BISCHHEIM



L'Association pour la Défense et la Découverte  
du Patrimoine Ferroviaire Lorrain  
propose un nouveau concours pour l'année 2006 sur :

### L'ECRIT DU CHEMIN DE FER

« Vous avez à un moment consulté une revue, un compte-rendu, la presse, un livre, un document (...) sur le chemin de fer. Faites connaître votre lecture. Vous pouvez même rédiger un écrit. »

Le concours est ouvert à toute personne sans condition d'âge, aux associations, centres d'activités récréatifs, organismes divers, établissements scolaires primaires, collèges, lycées, centre de formation d'apprentis, universités

Pour tout renseignement, contacter :

➤ l'ADPFL : 03 87 64 67 98

### Les prochaines manifestations du comité

- **Concours de Photographie**  
⇒ 19 janvier 2006 à Paris
- **Festival de Variétés**  
⇒ Les 25 et 26 février 2006 à Bischheim
- **Assemblée Générale**  
⇒ les 29 et 30 avril 2006 à Sarreguemines
- **Festival et stage de Chorégraphie**  
⇒ les 20 et 21 mai 2006 à Chalindrey
- **Rassemblement annuel de Scrabble**  
⇒ du 28 septembre au 3 octobre 2006 à Vogüé
- **Stage de l'Orchestre des jeunes**  
⇒ du 26 au 30 octobre 2006 à Chalons-en-Champagne
- **Journée Découverte de la peinture**  
⇒ mars à Mètzéral



# LE COIN JURIDIQUE

## DROITS D'AUTEUR ET OEUVRES D'ARTS PLASTIQUES, GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES

En France, le droit d'auteur est régi par le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) du 1er juillet 1992

Tout auteur dispose de droits patrimoniaux et d'un droit moral sur son oeuvre.

### Les droits patrimoniaux

Ces droits patrimoniaux sont cessibles, leur durée est de 70 ans après la mort de l'auteur en France et dans les pays de l'Union Européenne.

Ainsi, en cas de décès de l'auteur, ce sont les héritiers qui seront titulaires des droits d'auteur pendant 70 ans.

Au delà, l'oeuvre tombe dans le domaine public, c'est-à-dire qu'elle est à la disposition de tous et peut être exploitée librement sous réserve du respect du droit moral qui est perpétuel.

#### Droit de reproduction

*Art L 122-3 et L 122-4 du CPI*

La reproduction consiste en la fixation de l'oeuvre sur un support. L'autorisation de l'auteur est requise dès lors que la fixation de l'oeuvre sur un support est destinée à être communiquée au public.

#### Exemple :

*La reproduction d'une oeuvre dans un livre, sur un poster, un cd-rom ou un serveur informatique est soumise à autorisation*

#### Droit de représentation

*Art L 122-2 et L 122-4 du CPI*

La représentation est l'acte de communiquer l'oeuvre au public directement ou indirectement par le moyen d'un support.

Le droit de représentation s'applique dans tous ces cas :

- exposition publique d'une oeuvre d'art : représentation directe
- oeuvre d'art intégrée dans une oeuvre audiovisuelle : représentation indirecte

### Le droit moral

Le droit moral est inaliénable et incessible de sorte que l'auteur ne peut y renoncer. Il est perpétuel, ainsi, quand l'oeuvre est tombée dans le domaine public, il subsiste et doit continuer à être respecté.

Le droit moral se décompose en quatre attributs :

#### Droit de divulgation

Il s'agit du droit pour l'auteur de décider de mettre son oeuvre à la disposition du public et de choisir les modes de divulgation.

#### Exemple :

*L'auteur peut accepter l'exposition publique de son oeuvre mais refuser sa reproduction en cartes postales.*

#### Droit au respect de la paternité

Il s'agit du droit pour l'auteur de voir son nom indiqué sur toute reproduction ou représentation de son oeuvre à moins que celui-ci ne souhaite garder l'anonymat.

#### Droit au respect de l'oeuvre

Le respect de l'oeuvre passe par le maintien de son intégrité formelle. Toute suppression, modification,

adjonction sont donc interdites. Le respect dû à l'oeuvre implique également que l'oeuvre ne soit pas altérée dans son esprit. Tel sera le cas, lorsque l'oeuvre sera présentée dans un contexte qui la dénigre.

#### Droit de repentir ou de retrait

C'est le droit pour l'auteur de retirer son oeuvre du marché postérieurement à sa publication. Ce droit reste largement théorique, car son exercice est soumis à la condition d'indemniser préalablement le cessionnaire du préjudice subi par le retrait de l'oeuvre.



**Le non respect des droits d'auteur constitue un délit de contrefaçon et est susceptible d'être puni de**

**deux ans d'emprisonnement et de ≈ 152 449 € d'amende.**

#### FRAIS KILOMETRIQUE DES BENEVOLES POUR LA REDUCTION D'IMPOT

Véhicule	Montant autorisé par km
Automobile	0,274 €
Vélocycleur Scooter Moto	0,105 €

Source :

Juris association n° 329

1er décembre 2005



## LA COMMUNICATION AU COMITE EST

Le comité Est s'est doté de deux supports de communication dans le but de mieux faire connaître l'UAIICF EST et ses activités :

- deux banderoles plastifiées (modèle ci-dessus) - (largeur = 2,33 m/hauteur = 0,78 m)
- un dérouleur électrique (photo ci-dessous) qui reprend les coordonnées du comité, ses activités et quelques photographies (largeur ≈ 60 cm/hauteur ≈ 2 m)

Utilisés sur le stand, ces supports permettent de mettre en valeur l'UAIICF et d'attirer les visiteurs.

Ces outils sont à disposition des associations pour leurs manifestations.

Le responsable devra contacter le comité Est afin de les réserver. Il devra venir les chercher et les ramener en état.



## CALENDRIER ADMINISTRATIF

- ☞ **15 JANVIER 2006 :**  
Retour des demandes de Crédit Matériel  
Retour des rapports annuels pour l'exercice 2005
- ☞ **18 FEVRIER 2006 :**  
Retour des demandes « libre parcours » pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007
- ☞ **30 AVRIL 2006 :**  
Paiement des cotisations
- ☞ **15 AOUT 2006 :**  
Retour des demandes de distinctions
- ☞ **1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2006 :**  
Retour des factures de Crédit Matériel pour l'année 2007

### IL EST IMPERATIF :

- DE RESPECTER LES DATES DE RETOUR DES FICHES D'INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS QU'ELLES SOIENT REGIONALES, NATIONALES OU INTERNATIONALES, QUE VOUS Y PARTICIPIEZ OU NON.
- DE RENVoyer LES COUPONS-REponses CONCERNANT VOTRE PARTICIPATION AUX REUNIONS AVANT LA DATE DEMANDEE, QUE VOUS Y ASSISTIEZ OU NON.
- DE RETOURNER TOUS LES DOCUMENTS QUE LE COMITE POURRAIT VOUS DEMANDER DANS LES DELAIS

INTERNET

## Un nouveau site pour le comité Est

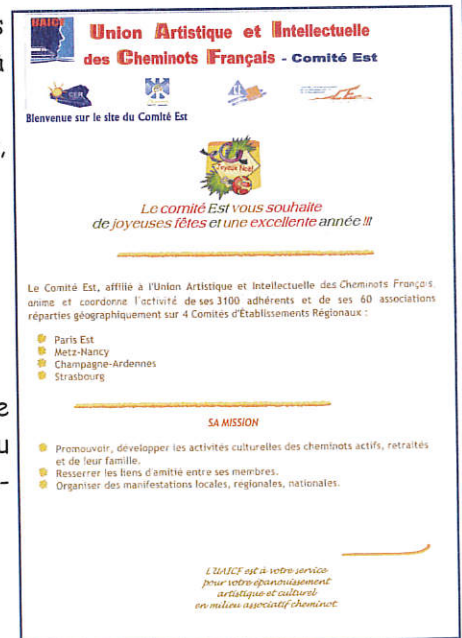
Depuis le 17 décembre 2005, le nouveau site du comité Est est mis en ligne.

Ce site, plus complet, permettra aux visiteurs de trouver de plus amples informations sur le comité. Il se compose des pages suivantes :

- ☞ «**Manifestations du comité**» comprenant les manifestations passées et à venir. Nous inviterons les présidents des commissions techniques à rédiger un article sur ces manifestations.
- ☞ «**Réunions**» reprenant les dates des bureaux, conseils d'administration, commissions techniques régionales...
- ☞ «**Echos du 17 bis**» où vous pourrez consulter les dernières revues.
- ☞ «**CER**» de la région Est avec leurs coordonnées.
- ☞ «**Calendrier**» des tâches administratives.
- ☞ «**Communication**» avec les coordonnées des correspondants locaux.
- ☞ «**Activités** » : une page par association a été réalisée ; elle reprend le nom du contact, la présentation de l'association, les horaires et le lieu des activités ainsi que des photos. Nous vous invitons à aller visiter votre page afin de nous communiquer vos éventuelles remarques.

D'autres rubriques viendront s'ajouter au fil du temps...

**BON SURF !!!**



**Union Artistique et Intellectuelle  
des Cheminots Français - Comité Est**

Bienvenue sur le site du Comité Est

*Le comité Est vous souhaite  
de joyeuses fêtes et une excellente année !!*

Le Comité Est, affilié à l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français anime et coordonne l'activité de ses 3100 adhérents et de ses 60 associations réparties géographiquement sur 4 Comités d'Établissements Régionaux :

- Paris Est
- Metz-Nancy
- Champagne-Ardennes
- Strasbourg

**SA MISSION**

- Promouvoir, développer les activités culturelles des cheminots actifs, retraités et de leur famille.
- Resserrer les liens d'amitié entre ses membres.
- Organiser des manifestations locales, régionales, nationales.

*L'UAIICF est à votre service  
pour votre épanouissement  
artistique et culturel  
en milieu associatif cheminot.*

### U.A.I.C.F Comité EST

9 rue du Château-Landon - Bureau 443 - 75010 PARIS

Tel. PTT : 01 42 09 78 55 - Tél. SNCF : 715 563

Fax : 01 58 20 50 87 / 715 087

Courriel : [uaicfcomiteest@aol.com](mailto:uaicfcomiteest@aol.com) - Site : <http://est.uaicf.asso.fr>

Secrétariat ouvert :

Lundi / Mercredi / Jeudi : 9h/12h - 13h/16h30 - Mardi : 9h/12h - Vendredi : 13h/16h30

Toutes vos activités sur Internet : [www.uaicf.asso.fr](http://www.uaicf.asso.fr)

**N'hésitez pas à nous faire parvenir les informations que vous souhaiteriez voir apparaître dans l' « ECHOS DU 17 BIS »**

**Responsable de la publication : Paul Zaglia**  
**Rédacteurs : Paul Zaglia - Emilie Doucet**  
**Conception : Emilie Doucet**